
Éclairage



Accès à la formation : les concepts changent, les constats demeurent

Mathilde Gaini*

En France, la formation professionnelle s'articule historiquement autour d'une formation initiale, préparant notamment l'entrée sur le marché du travail, et d'une formation professionnelle continue destinée aux personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent. La fin des études initiales correspond conventionnellement à une interruption des études de plus d'un an : la distinction entre études initiales et formation continue dépend du moment auquel la formation intervient dans le parcours de la personne, et non du type de formation suivie.

Des travaux de définition et d'harmonisation internationale sur les activités d'apprentissage ont été conduits depuis les années 1970, notamment par l'Unesco et Eurostat. Ainsi, est né le triptyque : formation formelle, formation non formelle et apprentissage informel. La ligne de partage entre les deux premiers volets est proche de celle entre formation initiale et formation professionnelle continue. Formation formelle et formation non formelle ont été intégrées par la statistique publique française en sus du diptyque formation initiale et formation continue, avec une frontière reposant principalement sur le caractère diplômant ou non de la formation.

Quels que soient les sources et les concepts mobilisés, en France, l'accès à la formation professionnelle continue ou à la formation non formelle à but professionnel demeure différencié. Ainsi, les cadres, les plus diplômés, les personnes d'âges intermédiaires et les salariés des grandes entreprises se forment davantage que les autres.

Le Code du travail (article L. 6111-1) dispose que « la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels et de la promotion des salariés. [...] Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. » L'approche française de la formation professionnelle tout au long de la vie se décompose ainsi entre une formation initiale, principalement dispensée par le système éducatif ou dans le cadre des formations en apprentissage, et une formation professionnelle continue. La formation initiale peut être plus ou moins professionnalisante, selon les enseignements dispensés. La formation professionnelle continue s'adresse, quant à elle, à toute personne déjà engagée dans la vie active quel que soit son statut vis-à-vis de l'emploi. Elle peut être ou non certifiante, c'est-à-dire amener ou non à une certification (*encadré 1*).

* Mathilde Gaini, Dares.

L'auteur remercie Bénédicte Galtier et Aline Branche-Seigeot pour leurs travaux réalisés au sein de la Dares sur les concepts et mesures de formation.

Une harmonisation internationale qui a introduit de nouveaux concepts de formation, au-delà de la distinction entre formation initiale et formation continue

Afin de repérer la fin de la formation initiale des personnes, une norme conventionnelle d'interruption des études depuis plus d'un an a été retenue dans les enquêtes statistiques publiques françaises. Cependant, les reprises d'études après une interruption de plus d'un an, ou l'instauration d'un droit au retour en formation initiale (loi du 8 août 2016), brouillent les frontières entre formation initiale et formation continue, principalement en début de vie active.

Au niveau international, d'autres concepts ont été développés pour saisir les parcours de formation des personnes, qu'il s'agisse de formation à finalité professionnelle ou non. Le concept d'éducation, puis de formation tout au long de la vie, a été initié par l'Unesco dès les années 1970, puis re-formalisé par l'OCDE et la Commission européenne dans les années 1990. En 2000, le Conseil européen adopte la stratégie de Lisbonne, avec pour objectif de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde », notamment en développant l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Encadré 1

Les certifications professionnelles

La notion de certification professionnelle n'est pas définie juridiquement mais par la jurisprudence de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), qui enregistre de droit ou sur demande les certifications au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), leur conférant ainsi une reconnaissance sur le territoire national. Une certification professionnelle peut donc se définir comme une certification respectant les exigences de la CNCP¹, qu'elle soit ou non inscrite au RNCP. La finalité de la certification professionnelle est de permettre une reconnaissance, une lisibilité et une visibilité des compétences ou des maîtrises professionnelles, pour contribuer à la sécurisation des parcours professionnels, comme en témoigne la charte nationale de la certification professionnelle du comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) de 2016. En plus du RNCP, qui enregistre des diplômes et titres publics, privés, du supérieur et du secondaire associés à des niveaux de qualification et des certifications de branches professionnelles² – toutes ces

certifications ayant plutôt une logique métier –, un inventaire spécifique établi par la CNCP³ recense « les habilitations et certifications correspondant à des compétences transversales exercées en situation professionnelle » (art. L. 335-6 du Code de l'éducation), comme la certification « tutorat en entreprise », une habilitation électrique ou encore le Toeic (*Test of English for International Communication*) qui certifie un niveau de maîtrise de la langue anglaise. Les formations conduisant à des habilitations ou certifications enregistrées au RNCP ou à l'inventaire constituent donc la majeure partie des formations professionnelles certifiantes, mais pas la totalité. Les principales exceptions sont des diplômes délivrés par le système éducatif non inscrits au RNCP (comme des doctorats), les certificats de qualification professionnelle pour lesquels certaines branches n'ont pas souhaité faire de demande d'enregistrement au RNCP, ou encore les certifications nouvelles non encore enregistrées. À noter également que le baccalauréat général n'est pas inscrit au RNCP car c'est un diplôme général visant la poursuite d'études.

1. L'examen des demandes d'enregistrement de certifications au RNCP repose sur 4 critères, dont notamment la réalité de l'insertion professionnelle post-certification et la construction de la certification dans une logique de compétences et non une logique académique fondée sur des savoirs, pour permettre de rendre la certification accessible par la validation des acquis de l'expérience.

2. Seule une minorité de certificats de qualification professionnelle (CQP de branches et CQP-interbranches) est inscrite au RNCP, sans niveau associé. Les CQP sont en revanche par construction reconnus par les branches, et détiennent ainsi une légitimité, qu'ils soient ou non inscrits au RNCP.

3. L'enregistrement par la CNCP au RNCP ou à l'inventaire d'une certification permet également de bénéficier de financements publics, par exemple au titre de l'apprentissage, de la validation des acquis de l'expérience ou du compte personnel de formation (les certifications enregistrées à l'inventaire ou au RNCP peuvent être inscrites par les partenaires sociaux sur les listes éligibles).

Parallèlement, un travail de définition et d'harmonisation internationale des concepts de formation a été mené depuis les années 1950, aux fins de comparaisons internationales qui s'affranchissent des spécificités nationales. Deux documents de référence définissent les concepts d'éducation, d'apprentissage et de formation au niveau international.

Le premier est la Classification internationale type de l'éducation (Cite, ISCED en anglais). La Cite, conçue par l'Unesco dans les années 1970 et révisée une première fois en 1997, puis à nouveau en 2011, sert de cadre de classement pour les activités éducatives des programmes et pour les certifications qui en résultent dans des catégories internationalement convenues. Les définitions et les concepts fondamentaux de la Cite ont été établis de manière à être applicables à l'ensemble des systèmes éducatifs internationaux, en élaborant un cadre normalisé pouvant être utilisé pour classer et présenter des statistiques relatives à l'éducation de nature comparable à l'échelle internationale. Ce travail d'harmonisation a conduit à distinguer trois concepts : la formation formelle (*formal education and training*), la formation non formelle (*non-formal education and training*) et l'apprentissage informel (*informal learning*). La Cite 2011 couvre les programmes éducatifs formel et non formel mais ne couvre pas les programmes de l'apprentissage informel. Elle définit en détail la formation formelle et succinctement la formation non formelle (encadré 2). Comme le souligne Claude Sauvageot [2011], « Il faut signaler que, pour aboutir à ces définitions, les discussions furent âpres et passionnées, tant sur les définitions elles-mêmes que sur le fait d'inclure l'éducation non formelle dans le champ de la Cite. En effet, pour certains représentants de pays développés, les difficultés à classer les programmes du non-formel par niveau les conduisaient à vouloir exclure le non-formel de la Cite. Pour les pays en développement à l'opposé, le non-formel est crucial pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous, et il n'est pas si difficile de trouver une équivalence de contenu dans l'éducation formelle qui permette de définir un niveau pour les programmes du non-formel. » Un des enjeux notamment était le classement dans le formel ou le non-formel des cours d'alphabétisation, l'Unesco souhaitant pouvoir suivre dans le cadre d'une collecte statistique mondiale les actions de lutte contre l'illettrisme.

Le second document est le manuel européen intitulé *Classification of learning activities* (CLA) établi par Eurostat afin d'assurer une collecte harmonisée des données sur la formation tout au long de la vie dans les pays européens quel que soit leur système d'enseignement et d'apprentissage. L'édition 2006 a été initialement conçue en vue du pilote de l'enquête européenne sur la formation des adultes (*Adult Education Survey, AES*), collectée en 2006 en France sous forme de module complémentaire à l'enquête Emploi. La mise à jour de 2016 a été concomitante à la mise en œuvre de l'édition 2016 d'AES, et a permis d'aligner la CLA sur la Cite 2011. Ainsi, la CLA reprend les définitions de formation formelle et non formelle de la Cite 2011, mais va plus loin en proposant des critères opérationnels afin de classer les activités d'apprentissage en formation formelle, formation non formelle et apprentissage informel. La CLA a vocation à s'appliquer de manière générale aux enquêtes statistiques visant à collecter des données quantitatives sur les divers aspects de la participation personnelle à l'apprentissage.

La CLA présente neuf critères permettant de classer les activités d'apprentissage (figure 1). Pour être considérée comme formelle, une formation doit satisfaire les neuf critères. Une formation non formelle doit satisfaire aux critères (a), (b), (c) et (g) et diffère donc d'une formation formelle par les cinq autres critères. Une activité pour laquelle l'un des critères (b), (c) ou (g) n'est pas rempli est considérée comme un apprentissage informel pourvu que le critère (a) soit respecté (c'est-à-dire qu'il y a bien intention d'apprendre). Ainsi, le fait d'apprendre au hasard sans en avoir eu l'intention n'est pas considéré comme de l'apprentissage au sens de la CLA. Ces critères s'appuient sur la formalisation et le contenu de la formation. En revanche, ils ne font pas intervenir le commanditaire de la formation (entreprise, individu, etc.) ou sa finalité (personnelle ou professionnelle).

Entre les deux versions de la CLA (CLA 2006 et CLA 2016), les critères de durée (h) et de reconnaissance du programme par une entité du système éducatif national (i) ont été ajoutés pour déterminer le caractère formel des formations, en référence à la Cite 2011 (figure 1). La CLA 2006 faisait, elle, référence au système national de reconnaissance des qualifications et non à la reconnaissance des programmes.

Par ailleurs, au sein des formations formelles, la Cite s'attache à distinguer celles d'orientation générale ou académique et celles d'orientation professionnelle, en se fondant sur le contenu des programmes. En revanche, la Cite n'a pas, au moins pour les pays européens et ceux de l'OCDE, vocation à classer (par orientation ou par niveau) les formations non formelles. La CLA ne propose pas non plus de critères permettant de classer les formations non formelles

Encadré 2

Définitions des formations formelle et non formelle selon la Cite 2011

La Cite 2011 définit les formations formelle et non formelle (paragraphe 36 à 39), définitions reprises dans la CLA 2016. « **L'enseignement formel** est un enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées reconnues qui ensemble constituent le système éducatif formel d'un pays. Les programmes d'enseignement formel sont donc reconnus en tant que tels par les autorités nationales compétentes pour l'éducation ou des autorités équivalentes, c'est-à-dire toute autre institution en coopération avec les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation. L'enseignement formel se compose principalement de l'enseignement initial. L'enseignement professionnel, l'éducation répondant à des besoins spéciaux et certaines parties de l'éducation des adultes sont souvent reconnus comme appartenant au système éducatif formel. Les diplômes de l'enseignement formel sont par définition reconnus et donc pris en compte dans la portée de la Cite. On parle d'enseignement institutionnalisé quand une organisation fournit un cadre éducatif structuré, tel qu'une relation et/ou une interaction élève-enseignant, spécifiquement conçu pour l'éducation et l'apprentissage. L'enseignement formel se déroule dans des établissements d'enseignement conçus pour offrir un enseignement à temps plein à des étudiants dans un système organisé offrant un parcours continu d'enseignement. C'est ce que l'on appelle l'enseignement initial, défini comme l'enseignement formel des individus avant leur entrée sur le marché du travail, c'est-à-dire pendant qu'ils bénéficieront normalement d'un enseignement à temps plein. L'enseignement formel comprend aussi l'enseignement à tous les groupes d'âge avec un curriculum et des certifications équivalentes à celles de l'enseignement initial. Les

programmes qui se déroulent en partie ou intégralement sur le lieu de travail peuvent aussi être considérés comme faisant partie de l'enseignement formel s'ils débouchent sur une certification reconnue par les autorités nationales compétentes pour l'éducation (ou des autorités équivalentes). Ces programmes prennent souvent la forme d'une coopération entre les établissements éducatifs et les employeurs (par exemple l'apprentissage). Comme l'enseignement formel (mais contrairement à l'apprentissage informel, fortuit ou aléatoire), **l'enseignement non formel** se définit comme un enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié par un prestataire d'enseignement. La principale caractéristique de l'enseignement non formel est qu'il constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus. Il est souvent offert afin de garantir le droit d'accès à l'éducation pour tous. Il s'adresse à des individus de tous âges mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu ; il peut être de courte durée et/ou de faible intensité et il est proposé généralement sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires. L'enseignement non formel mène le plus souvent à des certifications non reconnues comme formelles (ou équivalentes) par les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation, voire même à aucune certification. Néanmoins, il est possible d'obtenir des certifications formelles reconnues en participant exclusivement à des programmes d'enseignement non formel spécifiques : cela se produit souvent lorsque le programme non formel vient compléter les compétences obtenues dans un autre contexte. »

selon l'orientation générale ou académique, ou professionnelle. C'est la finalité, professionnelle ou non, de la formation et non son orientation, qui est aujourd'hui retenue dans le cas des formations non formelles. Dans les enquêtes, elle est laissée à l'appréciation de la personne. Par exemple, une même formation non formelle, comme un cours de musique ou de sport de niveau avancé, pourra être suivie dans un but professionnel tout comme dans un but de loisir. La question sur la finalité, professionnelle ou non, de la formation formelle n'est pas posée aujourd'hui dans les enquêtes, mais une formation formelle classée selon la Cite dans les formations avec une orientation professionnelle pourrait ne pas être suivie par certaines personnes dans un but professionnel mais dans le cadre des loisirs, comme par exemple un CAP pâtisserie ou fleuriste suivi après la fin des études initiales.

1. Critères de classification entre formation formelle, non formelle et apprentissage informel

	Apprentissage		
	Apprentissage informel	Formation	
		non formelle	formelle
(a) Le participant doit avoir l'intention d'apprendre	x	x	x
(b) L'activité d'apprentissage doit être planifiée / organisée		x	x
(c) Le cadre doit être institutionnalisé		x	x
(d) L'apprentissage doit être graduel, hiérarchisé par niveaux			x
(e) Il doit y avoir des prérequis (en matière de connaissance, compétences, savoir mais aussi d'âge par exemple) pour l'admission			x
(f) Il existe un processus établi pour l'inscription		(x)	x
(g) Les techniques et le contenu doivent être prédéterminés	(x)	x	x
(h) La durée doit être d'au moins un semestre (ou 30 crédits ECTS ¹)			x
(i) Le programme doit être reconnu par le système éducatif national (ou une autorité équivalente)			x

1. Acronyme de l'anglais *European Credits Transfer Scale*. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays, principalement dans le cadre de la formation universitaire.

Note : x : critère requis ; (x) : critère non requis mais très fréquent.

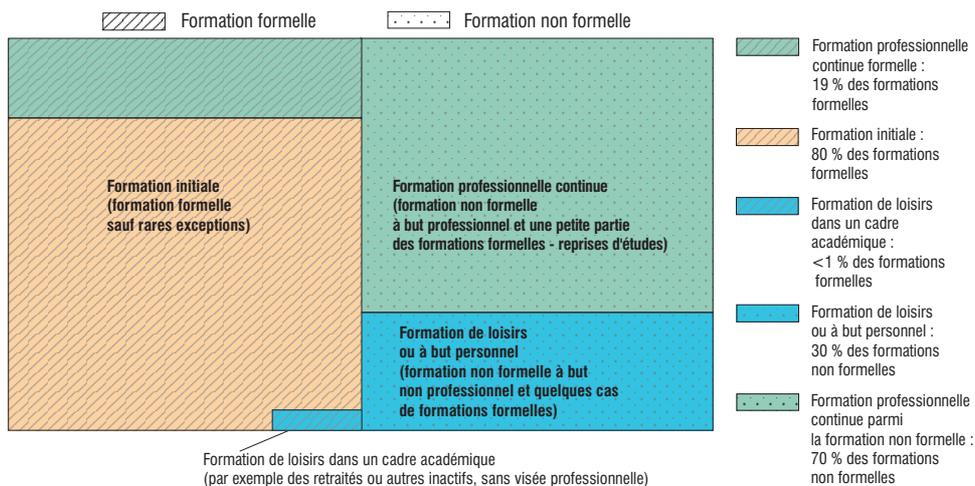
Source : CLA 2016 (*Classification of learning activities*).

Une nouvelle ligne de partage proche de celle entre formation initiale et formation professionnelle continue, sans pour autant s'y superposer

La distinction entre formation formelle et formation non formelle recouvre dans les faits largement la distinction entre formation initiale et formation continue, pour la formation non formelle restreinte aux formations suivies dans un but professionnel. La Cite 2011 indique que « l'enseignement formel se compose principalement de l'enseignement initial [...] tandis que la principale caractéristique de l'enseignement non formel est qu'il constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus [...]. Il s'adresse à des individus de tous âges mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu ; il peut être de courte durée et/ou de faible intensité et il est proposé généralement sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires. L'enseignement non formel mène le plus souvent à des certifications non reconnues comme formelles (ou équivalentes) par les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation, voire même à aucune certification (paragraphe 36 et 39). »

Formation formelle et formation initiale d'une part, formation non formelle et formation continue d'autre part ne se recoupent cependant pas complètement (*figure 2*). En effet, si la distinction entre formation initiale et formation continue dépend du moment auquel la formation intervient dans le parcours de la personne, la distinction entre formation formelle et

2. Formation formelle, non formelle, initiale et professionnelle continue



formation non formelle repose sur le type de formation suivie. Des formations professionnelles continues peuvent ainsi être considérées comme formelles, tel un retour à l'université pour poursuivre des études après quelques années sur le marché du travail par exemple. La formation professionnelle continue se compose donc de formations formelles et de formations non formelles à visée professionnelle.

La distinction entre formation formelle et formation non formelle peut être difficile à appréhender pour certaines formations professionnelles continues menant à une certification reconnue, par exemple une formation conduisant à un CAP, et délivrée par un organisme de formation privé, en raison du critère (i) de la CLA selon lequel « le programme doit être reconnu par le système éducatif national (ou une autorité équivalente) ». En effet, que recouvre exactement la notion de « programme reconnu » ? De fait, l'habitude en France est plutôt de raisonner du point de vue de la reconnaissance des certifications que des programmes, comme en témoigne la création du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Dans les enquêtes statistiques françaises, la formation formelle s'identifie à la formation conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu

Régies par des règlements européens, deux enquêtes statistiques réalisées par l'Insee comportent des questions sur les formations : l'enquête Formation des adultes (*Adult Education Survey, AES*) et l'enquête Emploi. Ces enquêtes mettent toutes deux en œuvre les concepts de formation définis par la Cite et la CLA, notamment la distinction entre formel et non formel. Les concepts de formation sont ainsi les mêmes dans ces enquêtes et les questions posées pour identifier les formations formelles et les différents types de formations non formelles sont très proches.

Dans AES comme dans l'enquête Emploi, l'application au cas français de ces concepts aux fins de mesure statistique a conduit à retenir comme critère de séparation entre formation formelle et formation non formelle celui de préparation ou non à un diplôme ou titre reconnu

par l'État¹. Toutes les formations du système éducatif (éducation nationale et enseignement supérieur) sont considérées comme formelles, quelle que soit leur durée (figure 3). Les autres formations menant à des titres reconnus sont considérées comme formelles si elles durent au minimum un semestre ou apportent 30 ECTS², et si elles peuvent être classées à un niveau donné³. Ainsi, les formations conduisant à des certificats de qualification professionnelle de branche ou des diplômes universitaires de formation continue ne sont pas des formations formelles. La formation non formelle est, quant à elle, recensée en fonction des différentes modalités que peut prendre ce type de formation. Dans AES, sont recensés l'ensemble des cours/stages/formations se déroulant en groupe avec l'aide d'un intervenant, des séminaires/ateliers/conférences, des cours particuliers et des formations en situation de travail suivis sur les 12 derniers mois. Une dernière question s'assure que la personne n'a pas oublié de formation non formelle, notamment suivie dans le cadre des loisirs, du sport ou d'activités culturelles. Dans l'enquête Emploi, le suivi de formations non formelles est identifié sur les trois derniers mois, et au cours des quatre dernières semaines, à l'aide de quatre questions portant sur la participation à des formations ou des cours se déroulant en groupe avec l'aide d'un intervenant, la participation à des séminaires, des ateliers ou des conférences, le bénéfice de leçons particulières et la participation à des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs. La principale différence entre les deux enquêtes est que dans l'enquête Emploi, conformément aux préconisations européennes, les formations en situation de travail sont exclues du champ des formations non formelles, contrairement à AES. Enfin, dans AES, une question concerne aussi l'apprentissage informel, en conformité avec le règlement européen régissant l'enquête.

L'enquête AES est l'enquête de référence au niveau européen sur la formation des adultes. Après une enquête pilote en 2006 qui a repris les concepts de formations formelles et non formelles introduits pour la première fois en France dans le module *ad hoc* de l'enquête Emploi 2003 sur la formation tout au long de la vie, deux éditions ont été réalisées, en 2012 puis en 2016-2017. Pour l'enquête AES 2016-2017, par le biais d'un calendrier, l'enquêteur

3. Classement en formel et non formel des formations comprenant un examen ou une validation finale selon leurs caractéristiques

	Formation reconnue par l'État	Durée cumulée de formation	
		supérieure ou égale à un semestre	inférieure à un semestre
Formations du système éducatif (éducation nationale et enseignement supérieur)	Oui	formel	formel ¹
Certifications professionnelles classées à un niveau au RNCP	Oui	formel	non formel
CQP	Non	non formel	non formel
BAFA, permis de conduire	Non		non formel
Type TOEIC	Non		non formel
CCP, Caces, habilitations diverses	Non		non formel
Diplôme universitaire de la formation continue	Non		non formel

1. Notamment DAEU et capacité en droit.

1. Le critère de séparation entre formation formelle et non formelle peut différer selon les pays. Par exemple, pour AES 2012, en Espagne, l'éducation formelle est définie en préambule comme correspondant aux activités éducatives réalisées dans le système éducatif avec une liste des institutions concernées. L'Italie demande directement à l'enquêté s'il suit une formation à partir d'une liste d'institutions considérées comme dispensant des formations formelles. En Belgique, un tableau détaille préalablement les critères pour considérer qu'une formation est formelle. Aux Pays-Bas, le critère est la durée de formation, elle est formelle si elle excède six mois.

2. Acronyme de l'anglais *European Credits Transfer Scale*. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays, principalement dans le cadre de la formation universitaire.

3. Ces précisions sont apportées dans des consignes à destination des enquêteurs, dans l'enquête AES comme dans l'enquête Emploi. La question mentionne « des études ou une formation conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu ».

aide la personne interrogée à se remémorer l'ensemble des formations suivies au cours de l'année écoulée. Parmi toutes ces formations non formelles recensées, un maximum de sept formations sont tirées aléatoirement : cinq sont décrites succinctement, avec notamment une question pour savoir si la formation était suivie dans un but professionnel, et une autre portant sur la personne ou l'organisme à l'initiative de la formation, et deux formations non formelles sont décrites en détail.

L'enquête Emploi comporte également depuis 2013 des questions sur les formations formelles et non formelles suivies au cours des trois derniers mois et des quatre dernières semaines. Pour les formations non formelles, elle permet notamment d'en connaître la finalité (professionnelle ou non) et de distinguer les différents types de formations. Cependant, le caractère professionnel ou non de la formation n'était connu jusqu'en 2016 que pour la dernière formation suivie, conformément aux exigences européennes, empêchant ainsi le calcul d'un taux trimestriel d'accès à la formation non formelle à but professionnel. Depuis 2017, avec l'ajout d'une nouvelle question portant sur l'ensemble des formations suivies dans les trois derniers mois, il est désormais possible de calculer ce taux d'accès.

En plus des enquêtes régies par des règlements européens, d'autres enquêtes françaises auprès des ménages traitent de la formation. L'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) 2014-2015 de l'Insee comprend un calendrier rétrospectif sur les cinq dernières années des formations conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu et suivies en dehors du cursus initial d'études, des formations conduisant à un certificat ou à un permis, et des formations à but professionnel ayant une durée minimum de 18 heures. Cette enquête permet ainsi d'identifier les formations formelles suivies en dehors de la formation initiale et un sous-ensemble de formations non formelles. Le dispositif d'enquêtes couplées employeur-salarié (Defis)⁴ est lui aussi consacré au thème de la formation, mais ne s'inscrit pas dans un cadre de comparaisons internationales et ne reprend pas la distinction entre formation formelle et non formelle. Plus que d'en quantifier l'accès, l'objectif principal de Defis est de mettre en relation la formation avec les itinéraires professionnels, en tenant compte du caractère plus ou moins formateur des activités de travail, en sus des formations organisées. Pour identifier ces dernières, il est demandé au salarié enquêté de lister les formations à visée professionnelle suivies depuis janvier 2014, lors de la première interrogation à l'été 2015, puis entre chaque réinterrogation durant les cinq années du suivi de la cohorte de salariés. Il est précisé à l'enquêté que l'ensemble des formations à visée professionnelle doivent être considérées, qu'il s'agisse d'un cours ou stage, d'une formation en situation de travail, d'une autoformation ou d'un séminaire. Pour chaque formation (dans la limite de dix), l'enquêté est interrogé sur diverses caractéristiques, dont l'obtention éventuelle d'une certification (habilitation ou permis, certification de branche, diplôme ou titre). Il est ensuite interrogé sur les différentes modalités de ces formations : cours particulier ; cours ou stage en groupe ; formation organisée par rotation sur postes de travail ; formation en situation de travail avec l'aide d'un tuteur, collègue, formateur ; autoformation ; séminaire et conférence. Aucune distinction n'est ainsi opérée *ex ante* dans le questionnement entre formation formelle et formation non formelle, même si *ex post* il est possible d'approcher les formations formelles et celles non formelles à visée professionnelle. Alors que dans AES la mémoire des enquêtés est soutenue par un décompte par type de formation, ce n'est pas le cas dans Defis, si bien que la sélection des formations qui ont le plus marqué les salariés est susceptible d'être davantage présente dans cette dernière enquête⁵.

4. Le dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (Defis) a été initié par le Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle (CNEFP), financé par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), et conçu par le Céréq.

5. Voir le dossier « Se former tout au long de la vie, quel rôle du parcours professionnel ? » dans cet ouvrage.

Quelle que soit la source mobilisée, les cadres, les plus diplômés, les salariés d'âge intermédiaire et des grandes entreprises accèdent davantage que les autres aux formations à but professionnel

Même si les concepts retenus pour mesurer l'accès à la formation sont relativement proches d'une enquête à l'autre, les taux d'accès mesurés peuvent toutefois varier. Une première raison évidente est la différence dans la période de référence⁶ : les trois derniers mois dans l'enquête Emploi – pour laquelle le taux d'accès à la formation, y compris diplômante, et à visée professionnelle ou non, des 18-64 ans sortis de formation initiale atteint 23,5 % en moyenne sur les trois premiers trimestres 2017 ; les douze derniers mois dans AES – pour laquelle le taux d'accès à la formation atteint 51 % dans l'enquête de 2016-2017. Ce facteur d'écart s'estompera lorsque, dans le projet de refonte de l'enquête Emploi (en lien avec les préconisations européennes), la période de référence sera portée aux douze derniers mois. L'enquête Emploi est en effet envisagée pour donner des mesures annuelles des taux d'accès à la formation, de façon complémentaire aux enquêtes AES réalisées tous les six ans.

D'autres facteurs contribuent aux différences de résultats entre enquêtes. Par exemple, entre AES et l'enquête Emploi, les champs des formations retenues divergent : inclusion explicite des formations en situation de travail dans AES et Defis, contrairement à l'enquête Emploi. Enfin, des biais de mémoire peuvent être plus ou moins marqués selon le temps consacré au questionnement sur le sujet : un module parmi d'autres dans l'enquête Emploi, des enquêtes dédiées au thème de la formation avec AES ou Defis. Enfin, les champs des différentes enquêtes ne sont pas les mêmes : Defis interroge des salariés d'entreprises à partir de trois salariés pour certains secteurs, et de dix salariés pour l'ensemble des secteurs marchands, ce champ ne pouvant pas être reconstitué parfaitement dans les enquêtes auprès des individus comme AES ou l'enquête Emploi.

Cependant, même si les niveaux moyens des taux d'accès à la formation divergent, les différences d'accès à la formation en fonction des caractéristiques des individus et des entreprises témoignent des mêmes tendances quelle que soit l'enquête.

Les caractéristiques des salariés ayant suivi au moins une formation non formelle à but professionnel, comparées à celles de l'ensemble de la population salariée, réunissent les mêmes invariants (*figure 4*) : plus le niveau de diplôme d'une personne est élevé, plus elle accède à la formation ; les cadres se forment davantage que les autres catégories socioprofessionnelles ; les seniors et les plus jeunes accèdent moins à la formation que les personnes d'âge intermédiaire. Autre fait bien établi, les salariés des grandes entreprises se forment plus que ceux des petites.

Au-delà des caractéristiques des individus ayant accédé à des formations non formelles à but professionnel, il apparaît important de pouvoir identifier au sein de ces dernières celles qui permettent de sécuriser les parcours professionnels ou de progresser en qualification, en accroissant les compétences et en les signalant aux employeurs potentiels, ou en rendant les individus acteurs de leur parcours de formation. Les informations sur la durée de la formation, sur l'initiative et le caractère imposé ou non de celle-ci, sur l'obtention d'une certification reconnue et valorisée sur le marché du travail sont déterminantes dans une telle perspective. Enfin, l'analyse sera d'autant plus riche qu'elle pourra porter sur une fenêtre temporelle assez large qui permette par exemple d'identifier les populations durablement éloignées de la formation. ■

6. Si sur dix personnes, quatre se forment dans l'année, chacune à un trimestre différent, le taux d'accès sera de 10 % dans l'enquête Emploi, de 40 % dans l'enquête AES.

4. Taux d'accès à la formation non formelle à but professionnel des salariés selon leurs caractéristiques, rapporté au taux d'accès de l'ensemble des salariés

	Enquête Emploi (T1, T2 et T3 2017) - accès trimestriel	Enquête AES 2016-2017 - accès annuel	Defis 2015 - accès sur les 18 derniers mois
Sexe			
Femmes	1,00	1,00	1,00
Hommes	1,00	1,00	1,00
Diplôme			
Diplôme du supérieur	1,43	1,30	1,27
Baccalauréat	0,95	1,00	1,00
CAP-BEP	0,68	0,80	0,78
Aucun diplôme, brevet des collèges	0,50	0,56	0,69
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,53	1,30	1,38
Professions intermédiaires	1,32	1,21	1,17
Employés	0,73	0,83	0,86
Ouvriers	0,52	0,68	0,70
Âge			
25-44 ans	1,06	1,09	1,07
45-54 ans	1,00	0,93	1,03
55 ans ou plus	0,83	0,81	0,62
Ensemble	1,00	1,00	1,00

Champ : France métropolitaine, salariés à la date de l'enquête, âgés de 25 ans ou plus, ayant terminé leurs études initiales pour l'enquête Emploi et Adult education survey (AES) ; France métropolitaine, salariés d'une entreprise de 10 salariés ou plus du secteur marchand hors agriculture en décembre 2013, âgés de 25 ans ou plus pour Defis.

Lecture : les cadres et professions intellectuelles supérieures accèdent 1,53 fois plus à une formation non formelle à but professionnel au cours des trois derniers mois que l'ensemble des salariés selon l'enquête Emploi, 1,30 fois plus sur les 12 derniers mois selon l'enquête AES et 1,38 fois plus sur les 18 derniers mois selon l'enquête Defis.

Sources : enquête Emploi 2017 ; enquête AES 2016 ; Defis 2015.

Pour en savoir plus

Copanef (comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation), *Charte nationale de la certification professionnelle*, mai 2016.

Eurostat, *Classification of learning activities (CLA)*, Manual and guidelines, édition 2016.

Sauvageot C., « La CITE 2011 : quelles perspectives ? Quels défis ? », *Éducation et formations* n° 80, Depp, décembre 2011.

Unesco, *Classification internationale type de l'éducation (Cite)*, édition 2011, Institut de statistique de l'Unesco.